

Adjoint polyvalent de sécurité

RNCP41203 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42822, 42803
Code(s) ROME	K1706, K2503, K1707, K2501, N4302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	13/03/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle d'"adjoint polyvalent de sécurité", anciennement intitulée "adjoint de sécurité intérieure", concerne les gendarmes adjoints volontaires de la gendarmerie nationale et les policiers adjoints de la police nationale. Ils sont affectés au sein du ministère de l'Intérieur pour une durée limitée n'excédant pas 72 mois (contrat à durée déterminée).

Ils concourent aux missions de sécurité intérieure assurées par les fonctionnaires ou militaires des services actifs de la police et de la gendarmerie nationales ou par toute autre autorité publique ou privée chargée de mission de sécurité intérieure.

Ils renforcent ces services pour faire face aux besoins non satisfaits en matière de prévention (patrouille sur la voie publique, régulation de la circulation routière...), d'assistance et de soutien logistique et administratif.

Une étude de la branche « Prévention-Sécurité » de 2022 évoque des difficultés de recrutement au niveau national. Parmi les entreprises interrogées,

- 58 % avancent le refus des candidats compte tenu des contraintes de conditions de travail,
- 52 % un nombre de diplômés disponibles insuffisant.
- 51 % des exigences de rémunération ne correspondant pas aux postes .
- 20 % évoquent une qualité de formation des candidats insuffisante.

Cette certification viendra sécuriser le parcours professionnel de son titulaire puisque si le secteur de la sécurité est en recherche de main d'œuvre, 35 % des contrats se font sur des contrats saisonniers.

Par ailleurs, les dispositions réglementaires internes au Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) permettent aux policiers adjoints et gendarmes adjoints de bénéficier de l'équivalence professionnelle pour exercer certaines activités privées de sécurité. Ils sont réputés justifier de l'aptitude professionnelle et sont ainsi dispensés de suivre une formation initiale.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participer à une patrouille
- Participer à la sécurisation d' un secteur géographique et ou bâtiminaire
- Répondre aux besoins d'aide, d'assistance et de tranquillité de la population
- Participer aux premières constatations de l'enquête
- Préserver la scène de l'infraction

- Aide à préserver des traces et indices
- Participer à l'identification des témoins
- Accueillir le public en toute circonstance
- Assurer la surveillance des locaux
- Réaliser des activités de soutien

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- S'équiper et préparer l'ensemble du matériel nécessaire à l'accomplissement de la mission
- Mettre en œuvre les moyens de communication pour recevoir et transmettre des informations essentielles et spécifiques (Radio, terminal informatique installé dans les véhicules ...), dans le respect des règles de communication radiophonique, pour recevoir des instructions ou transmettre des informations essentielles au déroulement de la mission.
- Rester à l'écoute des terminaux de communication, de manière constante pour répondre promptement à toute sollicitation ou pour informer de sa disponibilité lors d'une situation urgente.
- Participer à un dispositif de prévention :
 - - en prenant contact avec les partenaires et usagers (bailleurs sociaux, associations, commerçant, citoyens, etc.) afin de recueillir leurs doléances et toutes informations utiles (relatives à la structuration de bandes, à la mise en place de trafic, à un changement notable dans la vie des populations...).
 - - en donnant des conseils de prévention.
 - - en repérant des situations inhabituelles dans les lieux ouverts au public, pour intervenir, appréhender ou assister des personnes.
- Collecter du renseignement utiles à une enquête en cours, pour rechercher des témoins, des victimes, rassembler des preuves, identifier les auteurs d'infractions en suivant les recommandations de l'agent de sécurité.
- Appliquer les techniques de défense et d'interpellation à tout instant pour limiter ou supprimer le danger inhérent à la situation en :
 - - en maîtrisant les attitudes professionnelles de sécurité (placements, distances de sécurité) ;
 - - en effectuant une palpation de sécurité lorsque celle-ci s'avère nécessaire ;
 - - en procédant au menottage lorsque le comportement de la personne interpellée laisse supposer qu'elle est dangereuse pour elle-même ou pour autrui ou qu'elle est susceptible de prendre la fuite.
- S'adapter à chaque situation rencontrée, notamment les situations conflictuelles en assurant une médiation si besoin et en faisant preuve d'analyse, de discernement et de proportionnalité dans les propos et les actes.
- Informer et conseiller toute victime d'une infraction ou d'un accident en lui expliquant les démarches à suivre, en lui apportant un soutien et en l'orientant (la plainte et ses suites...) pour qu'elle puisse faire valoir ses droits.
- Rendre compte de son activité tout au long de la patrouille de façon précise, objective, circonstanciée, claire et concise, pour tenir informé le centre d'information des appels d'urgence.
- Restituer le véhicule le cas échéant et les matériels spécifiques (radio, etc) en notant les dysfonctionnements éventuels du matériel (casse, panne, etc.) pour permettre au service matériel de prendre les dispositions nécessaires.
- Rendre compte de sa mission, de tout incident ou infraction rencontrée :
 - - verbalement à son supérieur hiérarchique;
 - - en renseignant les différents registres et logiciels professionnels (main courante, rapport).
- Réguler le flux de personnes ou de véhicules sur la voie publique en cas d'évènement spécifique (accident de la circulation, dysfonctionnement de la signalisation, manifestation sur la voie publique...) pour fluidifier le trafic ou sécuriser une zone.
- Participer à un contrôle routier afin de prévenir toute infraction au cadre juridique de la sécurité routière
- Sécuriser un lieu lors d'un accident de la circulation ou d'un sinistre, en appliquant les protocoles d'intervention pour favoriser l'accès des secours ou l'intervention d'autres unités de soutien.
- Filtrer l'accès à un lieu sécurisé en appliquant les recommandations de sécurité pour écarter toute personne indésirable.
- En cas de déclenchement d'une alarme, effectuer une levée de doute, suite à la demande d'un requérant pour infirmer ou confirmer l'élément déclencheur.
- Recueillir les éléments utiles à l'intervention (lieu, nombre de victimes, circonstances de l'évènement, etc.) de manière circonstanciée, rapide, concise, pour informer efficacement le centre d'information des appels d'urgence
- Contribuer à l'analyse de la situation pour mettre rapidement en place un périmètre de sécurité aux fins d'intervenir efficacement et faciliter l'arrivée des secours le cas échéant.
- Évaluer l'état des blessures pour informer efficacement le centre d'information des appels d'urgence afin qu'il

requière les services de secours.

- Pratiquer les gestes de premiers secours (victime d'une hémorragie, arrêt cardio-respiratoire, victime inconsciente, victime traumatisée) pour préserver ou limiter les risques d'aggravation de l'état d'une victime.
- Faciliter l'intervention des secours par des indications, sur les mesures de protection, d'aménagement des lieux et voies d'évacuation.
- Assister une personne vulnérable ou en détresse (mineur, personne âgée, victime de violences intrafamiliales, victime en état de choc).
- Rassurer la personne en la mettant le cas échéant dans un endroit isolé et sécurisé.
- Identifier les personnes porteuses de handicaps physiques ou mentaux afin d'adapter son intervention et celles des éventuels acteurs de la chaîne d'assistance et de secours.
- Préserver l'intégrité de la victime et ses biens s'assurer de la sauvegarde des biens de la victime.
- Renseigner les logiciels et registres professionnels.
- Participer aux relevés des constatations dans le but d'établir la réalité de l'infraction, d'en déterminer la date, l'heure et les conditions d'accomplissement ; de fixer l'état des lieux ; de recueillir le maximum d'indices et d'éléments nécessaires à la manifestation de la vérité
- Recueillir le maximum d'indices et d'éléments nécessaires à la manifestation de la vérité .
- Rendre compte au supérieur hiérarchique et renseigner les différents registres et logiciels professionnels.
- Interdire l'accès sur les lieux de manière absolue afin de préserver la scène de toute pollution qui pourrait altérer les traces et indices (éventuellement au moyen d'un périmètre de sécurité lorsque la gravité l'exige).
- Assister aux prélèvements sur les protagonistes
- Aider à la préservation des traces et indices jusqu'à ce que l'identité judiciaire arrive. Si la scène se passe en extérieur et en cas d'intempérie, protéger les traces fragiles (traces de pneu, traces de pas).
- Rechercher et identifier les personnes présentes sur place susceptible de fournir des informations à l'enquête
- Participer à une enquête de voisinage dans le but de découvrir les signalements et modes opératoires des auteurs d'une infraction.
- Accueillir le public dans le respect des prescriptions de la charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes pour répondre aux sollicitations des personnes.
- Adapter et individualiser l'accueil selon le public en priorisant les prises en charge (personnes en situations de handicap, personne victime de viol etc.).
- Informer et conseiller par une communication efficace toute victime en l'orientant pour qu'elle puisse faire valoir ses droits.
- Maîtriser la topographie des locaux, le niveau de protection balistique du site et les dispositifs mis en place aux abords du service (barrière, plots, stationnement réservé ou interdit, etc.).
- Appliquer les consignes relatives à la surveillance des locaux et les consignes particulières de sécurité liés à des dispositifs d'exception (ex : vigipirate, alerte à la bombe) pour prévenir tout acte de malveillance.
- S'équiper du matériel de protection balistique et d'armement spécifique (gilet pare-balles lourd, arme collective) en respectant les procédures de mise en service des armes.
- Procéder aux filtrages et contrôles des personnes extérieures entrant et sortant des locaux pour garantir la protection des personnes et des locaux.
- Procéder à une palpation de sécurité sur toute personne selon le cadre réglementaire en vue d'écarter tout objet dangereux pour elle-même ou pour autrui.
- Assurer la surveillance (ronde) des personnes appréhendées
- Alerter et rendre compte de tout événement inhabituel.
- Prendre en compte les événements administratifs du service (garde à vue et rétention en cours) et les informations opérationnelles, fiches de signalement, consignes judiciaires...
- Renseigner les registres du poste (registre des personnes gardées à vue, registre d'écrou, des personnes retenues) avec rigueur et de manière exhaustive pour garantir le suivi de l'activité de service.
- Renseigner les différents logiciels professionnels (MCI, rapport).
- Prendre en charge les professionnels intervenant dans les locaux (médecin, interprète, avocat etc)
- Participer aux transports des prévenus aux audiences et convocations.

Blocs de compétences

RNCP41203BC01 — Contribuer aux opérations de sécurité des personnes, des biens et des organisations

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'équiper et préparer l'ensemble du matériel nécessaire à l'accomplissement de la mission
- Mettre en œuvre les moyens de communication pour recevoir et transmettre des informations essentielles et spécifiques (Radio, terminal informatique installé dans les véhicules ...), dans le respect des règles de communication radiophonique, pour recevoir des instructions ou transmettre des informations essentielles au déroulement de la mission.
- Rester à l'écoute des terminaux de communication, de manière constante pour répondre promptement à toute sollicitation ou pour informer de sa disponibilité lors d'une situation urgente.
- Participer à un dispositif de prévention :
 - - en prenant contact avec les partenaires et usagers (bailleurs sociaux, associations, commerçant, citoyens, etc.) afin de recueillir leurs doléances et toutes informations utiles (relatives à la structuration de bandes, à la mise en place de trafic, à un changement notable dans la vie des populations...).
 - - en donnant des conseils de prévention.
 - - en repérant des situations inhabituelles dans les lieux ouverts au public, pour intervenir, appréhender ou assister des personnes.
- Collecter du renseignement utiles à une enquête en cours, pour rechercher des témoins, des victimes, rassembler des preuves, identifier les auteurs d'infractions en suivant les recommandations de l'agent de sécurité.
- Appliquer les techniques de défense et d'interpellation à tout instant pour limiter ou supprimer le danger inhérent à la situation en :
 - - en maîtrisant les attitudes professionnelles de sécurité (placements, distances de sécurité) ;
 - - en effectuant une palpation de sécurité lorsque celle-ci s'avère nécessaire ;
 - - en procédant au menottage lorsque le comportement de la personne interpellée laisse supposer qu'elle est dangereuse pour elle-même ou pour autrui ou qu'elle est susceptible de prendre la fuite.
- S'adapter à chaque situation rencontrée, notamment les situations conflictuelles en assurant une médiation si besoin et en faisant preuve d'analyse, de discernement et de proportionnalité dans les propos et les actes.
- Informer et conseiller toute victime d'une infraction ou d'un accident en lui expliquant les démarches à suivre, en lui apportant un soutien et en l'orientant (la plainte et ses suites...) pour qu'elle puisse faire valoir ses droits.
- Rendre compte de son activité tout au long de la patrouille de façon précise, objective, circonstanciée, claire et concise, pour tenir informé le centre d'information des appels d'urgence.
- Restituer le véhicule le cas échéant et les matériels spécifiques (radio, etc) en notant les dysfonctionnements éventuels du matériel (casse, panne, etc.) pour permettre au service matériel de prendre les dispositions nécessaires.
- Rendre compte de sa mission, de tout incident ou infraction rencontrée :
 - - verbalement à son supérieur hiérarchique;
 - - en renseignant les différents registres et logiciels professionnels (main courante, rapport).
- Réguler le flux de personnes ou de véhicules sur la voie publique en cas d'évènement spécifique (accident de la circulation, dysfonctionnement de la signalisation, manifestation sur la voie publique...) pour fluidifier le trafic ou sécuriser une zone.
- Participer à un contrôle routier afin de prévenir toute infraction au cadre juridique de la sécurité routière
- Sécuriser un lieu lors d'un accident de la circulation ou d'un sinistre, en appliquant les protocoles d'intervention pour favoriser l'accès des secours ou l'intervention d'autres unités de soutien.
- Filtrer l'accès à un lieu sécurisé en appliquant les recommandations de sécurité pour écarter toute personne indésirable.
- En cas de déclenchement d'une alarme, effectuer une levée de doute, suite à la demande d'un requérant pour infirmer ou confirmer l'élément déclencheur.
- Recueillir les éléments utiles à l'intervention (lieu, nombre de victimes, circonstances de l'évènement, etc.) de manière circonstanciée, rapide, concise, pour informer efficacement le centre d'information des appels d'urgence
- Contribuer à l'analyse de la situation pour mettre rapidement en place un périmètre de sécurité aux fins d'intervenir efficacement et faciliter l'arrivée des secours le cas échéant.
- Évaluer l'état des blessures pour informer efficacement le centre d'information des appels d'urgence afin qu'il requière les services de secours.
- Pratiquer les gestes de premiers secours (victime d'une hémorragie, arrêt cardio-respiratoire, victime inconsciente, victime traumatisée) pour préserver ou limiter les risques d'aggravation de l'état d'une victime.

- Faciliter l'intervention des secours par des indications, sur les mesures de protection, d'aménagement des lieux et voies d'évacuation.
- Assister une personne vulnérable ou en détresse (mineur, personne âgée, victime de violences intrafamiliales, victime en état de choc).
- Rassurer la personne en la mettant le cas échéant dans un endroit isolé et sécurisé.
- Identifier les personnes porteuses de handicaps physiques ou mentaux afin d'adapter son intervention et celles des éventuels acteurs de la chaîne d'assistance et de secours.
- Préserver l'intégrité de la victime et ses biens s'assurer de la sauvegarde des biens de la victime.
- Renseigner les logiciels et registres professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle de connaissances (QCM/ entretien devant jury).

Mise en situation : cette épreuve permet d'évaluer les compétences techniques et relationnelles adaptées à une situation donnée.

RNCP41203BC02 — Contribuer aux missions d'investigation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer aux relevés des constatations dans le but d'établir la réalité de l'infraction, d'en déterminer la date, l'heure et les conditions d'accomplissement ; de fixer l'état des lieux ; de recueillir le maximum d'indices et d'éléments nécessaires à la manifestation de la vérité
- Recueillir le maximum d'indices et d'éléments nécessaires à la manifestation de la vérité .
- Rendre compte au supérieur hiérarchique et renseigner les différents registres et logiciels professionnels.
- Interdire l'accès sur les lieux de manière absolue afin de préserver la scène de toute pollution qui pourrait altérer les traces et indices (éventuellement au moyen d'un périmètre de sécurité lorsque la gravité l'exige).
- Assister aux prélèvements sur les protagonistes
- Aider à la préservation des traces et indices jusqu'à ce que l'identité judiciaire arrive. Si la scène se passe en extérieur et en cas d'intempérie, protéger les traces fragiles (traces de pneu, traces de pas).
- Rechercher et identifier les personnes présentes sur place susceptible de fournir des informations à l'enquête.
- Participer à une enquête de voisinage dans le but de découvrir les signalements et modes opératoires des auteurs d'une infraction.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle des connaissances APJ 21 1° ter :

questions à réponses courtes

Mise en situation permettant d'évaluer les compétences et techniques et relationnelles adaptées à une situation donnée.

RNCP41203BC03 — Assurer des missions d'accueil et de sécurisation des locaux de service.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accueillir le public dans le respect des prescriptions de la charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes pour répondre aux sollicitations des personnes.
- Adapter et individualiser l'accueil selon le public en priorisant les prises en charge (personnes en situations.de handicap, personne victime de viol etc.).
- Informer et conseiller par une communication efficace toute victime en l'orientant pour qu'elle puisse faire valoir ses droits.
- Maîtriser la topographie des locaux, le niveau de protection balistique du site et les dispositifs mis en place aux abords du service (barriérage, plots, stationnement réservé ou interdit, etc.).
- Appliquer les consignes relatives à la surveillance des locaux et les consignes particulières de sécurité liés à des dispositifs d'exception (ex : vigipirate, alerte à la bombe) pour prévenir tout acte de malveillance.
- S'équiper du matériel de protection balistique et d'armement spécifique (gilet pare-balles lourd, arme collective) en respectant les procédures de mise en service des armes.
- Procéder aux filtrages et contrôles des personnes extérieures entrant et sortant des locaux pour garantir la protection des personnes et des locaux.
- Procéder à une palpation de sécurité sur toute personne selon le cadre réglementaire en vue d'écarter tout objet dangereux pour elle-même ou pour autrui.
- Assurer la surveillance (ronde) des personnes appréhendées

- Alerter et rendre compte de tout évènement inhabituel.
- Prendre en compte les évènements administratifs du service (garde à vue et rétention en cours) et les informations opérationnelles, fiches de signalement, consignes judiciaires...
- Renseigner les registres du poste (registre des personnes gardées à vue, registre d'écrou, des personnes retenues) avec rigueur et de manière exhaustive pour garantir le suivi de l'activité de service.
- Renseigner les différents logiciels professionnels (MCI, rapport).
- Prendre en charge les professionnels intervenant dans les locaux (médecin, interprète, avocat etc
- Participer aux transports des prévenus aux audiences et convocations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle de connaissances (QCM).

Mise en situation permettant d'évaluer les compétences techniques de défense, d'interpellation, de menottage / palpation.

Mise en situation : appréciation littéraire sur les compétences techniques, relationnelles et comportementales.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cette certification professionnelle permet aux agents d'accéder aux emplois de la sécurité publique dans la police municipale, par exemple et à ceux de la sécurité privée pour des organisations et services de sécurité privée (agent de sécurité privée, agent de la surveillance générale SNCF, RATP, agent de prévention et de sécurité, agent de surveillance, agent de sécurité évènementiels, agent de sécurité filtrage....).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cette certification professionnelle permet aux agents d'accéder aux emplois dans des structures et services de sécurité :

- publique (policier municipal, agent de surveillance de la voie publique en collectivité territoriale, agent de l'administration pénitentiaire, agent de constatation des douanes, réserviste opérationnel dans la police nationale ou dans les armées, sapeur-pompier volontaire),
- et privée (agent de sécurité privée, agent de la surveillance générale SNCF, RATP, agent de prévention et de sécurité, agents de surveillance, agents de sécurité évènementiels, agents de sécurité filtrage....).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Au sein du Ministère de l'Intérieur, pour la police nationale les textes précisant les missions du policier adjoint sont les suivants.

L'article R411-5 du code de la sécurité intérieure qui dispose que :

« Les adjoints de sécurité concourent aux missions du service public de la sécurité assurées par les fonctionnaires des services actifs de la police nationale sous les ordres et sous la responsabilité desquels ils sont placés.

Ils sont chargés de renforcer ces services pour faire face aux besoins non satisfaits en matière de prévention, d'assistance et de soutien, particulièrement dans les lieux où les conditions de la vie urbaine nécessitent des actions spécifiques de proximité.

A cet effet, ils ont pour tâches, notamment dans le cadre de la police de proximité :

- 1° De participer aux missions de surveillance générale de la police nationale ;
- 2° De contribuer à l'information et à l'action de la police nationale dans ses rapports avec les autres services publics nationaux et locaux ;
- 3° De faciliter le recours et l'accès au service public de la police, en participant à l'accueil, à l'information et à l'orientation du public dans les services locaux de la police ;
- 4° De soutenir les victimes de la délinquance et des incivilités, en les aidant dans leurs démarches administratives, en liaison avec les associations et les services d'aide aux victimes ;
- 5° De contribuer aux actions d'intégration, notamment en direction des étrangers ;
- 6° D'apporter une aide au public sur les axes de circulation, à la sortie des établissements d'enseignement, dans les îlots d'habitation et dans les transports en commun ;
- 7° D'exercer des missions de police judiciaire dans les conditions fixées par l'article 21 du code de procédure pénale.

Ces missions sont exercées dans le respect des principes républicains et du code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale prévu au chapitre IV du titre III du présent livre.

Les adjoints de sécurité ne peuvent pas participer à des missions de maintien de l'ordre. »

L'article L421-2 du code de la sécurité intérieure précise que la gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois.

La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles.

La gendarmerie nationale est destinée à assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication.

Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations.

L'ensemble de ses missions civiles s'exécute sur toute l'étendue du territoire national, ainsi qu'en haute mer à bord des navires battant pavillon français. Hors de ces cas, elles s'exécutent en application des engagements internationaux de la France.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 841 €
Familles professionnelles (FAP)	J5X60 — Contrôleurs des transports · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	27 490
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	25 %
Familles professionnelles (FAP)	J5X60 — Contrôleurs des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE
Président :

Le directeur de l'Académie de police ou son représentant,
Le commandant d'une école de la gendarmerie nationale ou son représentant.

Membres du jury :

- un représentant d'une direction métier (sécurité publique ; police aux frontières ; service de la protection ; préfecture de police de paris)
- ou
- un officier ayant une expérience avérée dans le domaine de la sécurité intérieure ayant exercé en unité de gendarmerie,
- un représentant de la direction des ressources humaines (bureau des policiers adjoints ; bureau de l'évolution professionnelle et de l'accompagnement managérial)
- ou

un sous-officier ayant une expérience avérée dans le domaine de la sécurité intérieure ayant exercé en unité de gendarmerie.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	13/03/2030
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	13/03/2031
--------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP13300

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41203/>